



27 août 2021

Evaluation des réponses du questionnaire sur les besoins pour un géoregistre adresses de bâtiments

Registres nationaux à référence spatiale (géoregistres) pour une Suisse numérique

Numéro du dossier : swisstopo-542.1-2/12



Table des matières

1	Introduction	3
2	Analyse des réponses	3
2.1	Question "Utilisez-vous aujourd'hui déjà le répertoire officiel des adresses de bâtiments ?"	3
2.2	Question "Est-ce que les informations (1 à 11) proposées du Géoregistre adresses de bâtiments répondraient à vos besoins ?"	4
2.3	Question "Dans un contexte de services numériques pour un Géoregistre Adresses de bâtiments, est-ce que les services existants suivants répondent à vos besoins ?"	5
2.4	Question "Seriez-vous par exemple intéressé par de tels nouveaux services ?"	6
2.5	Question "A quelle fréquence souhaiteriez-vous obtenir les nouvelles informations du Géoregistre Adresses de bâtiments ?"	6
2.6	Question "Est-ce que des informations complémentaires sur le bâtiment seraient souhaitées ?"	7
2.7	Question "Avez-vous d'autres besoins à formuler ?"	8
2.8	Question "Avez-vous d'autres remarques ou commentaires ?"	9
3	Conclusions	9
4	Recommandations	9
4.1	Géoregistre de manière générale	9
4.1.1	Processus de mise à jour d'un géoregistre	10
4.1.2	Mise en œuvre et financement d'un géoregistre	10
4.1.3	Répertoire officiel vs. Géoregistre	10
4.1.4	Gestion commune des données de base de la Confédération	10
4.1.5	Obligation pour les autorités	11
4.2	Géoregistre des adresses de bâtiments	11
4.2.1	Contenu du géoregistre adresses de bâtiments	11
4.2.2	Processus de mise à jour du géoregistre des adresses de bâtiments	11
4.2.3	Services liés au géoregistre adresses de bâtiments	11
4.2.4	Relations entre le géoregistre des adresses de bâtiments et d'autres jeux de données	11

1 Introduction

Le lien sur le questionnaire en ligne a été envoyé à 86 destinataires choisis par le groupe de travail (services de secours, éditeurs de logiciels, assurances bâtiments, entreprises de logistique, fournisseurs d'énergie, etc.). Les présidents de la Conférence des services cantonaux de Géoinformation et du Cadastre (CGC) et du groupe de normalisation eCH-Objektwesen ont fait suivre ce mail à leurs membres.

Le but premier de ce questionnaire était de sonder de potentiels utilisateurs de ces informations Adresses et de récolter d'éventuels besoins non couverts aujourd'hui.

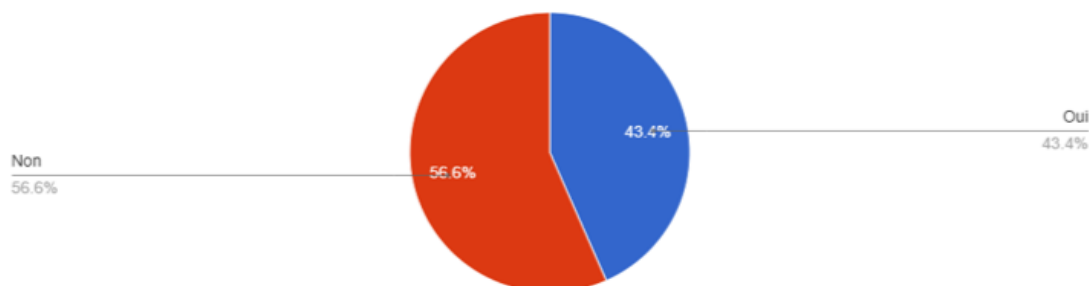
Le questionnaire en ligne a été bouclé le 07.06.2021. 122 participants ont répondu à toute ou partie des questions dont 70 ont répondu à toutes. Le taux de réponses est très important et peut donc être considéré comme représentatif. De nombreuses remarques et propositions ont été formulées. L'analyse détaillée des résultats se trouve ci-dessous au chapitre 2. De nombreux commentaires ou remarques dépassent la notion d'adresses proprement dite et s'étendent au bâtiment dans son ensemble. Une claire différenciation a été effectuée dans les analyse des réponses.

2 Analyse des réponses

2.1 Question "Utilisez-vous aujourd'hui déjà le répertoire officiel des adresses de bâtiments ?"

Cette question avait pour but de mesurer l'usage du répertoire officiel des adresses de bâtiments actuel et de connaître les autres sources de données utilisées.

Le résultat graphique démontre que 43 % des répondants utilisent le répertoire officiel des adresses.



Option	Prozent	Anzahl
Oui	43.40	46
Non	56.60	60

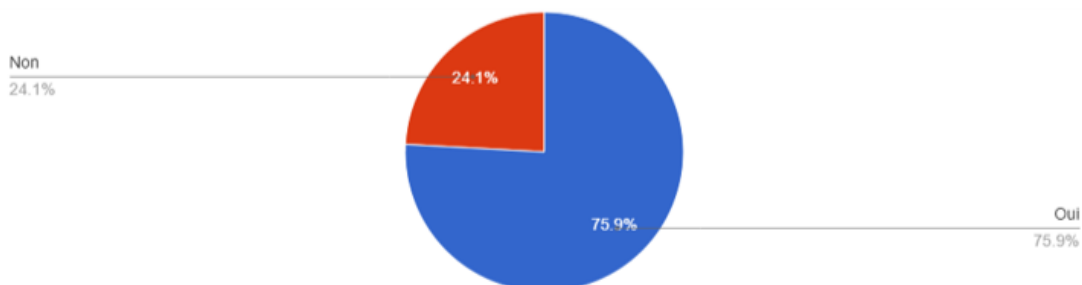
Les autres sources de données utilisées sont principalement le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le jeu de données de la mensuration officielle (MO) et le jeu de données de la Poste. Il est à relever que le RegBL est la source du répertoire officiel des adresses de bâtiments. Le RegBL offre par ailleurs d'autres informations liées aux bâtiments et logements conformément à l'Ordonnance sur les bâtiments et logements (ORegBL, RS 431.841). Par ailleurs, pour un usage au niveau cantonal ou communal, la source des données est souvent la mensuration officielle ou le RegBL. Pour les répondants qui ont répondu par la négative à cette question, les raisons sont de différentes natures. On constate notamment que le RegBL est très populaire du fait que de nombreuses autres informations liées aux bâtiments sont recherchées et disponibles dans ce jeu de données. La MO est également régulièrement mentionnée pour des usages au niveau cantonal. Le fait que la MO et l'OFS travaillent depuis plusieurs années à harmoniser leur jeu de données respectif dans le cadre du projet d'extension du RegBL les rendent de plus en plus attractifs. Plusieurs répondants insistent par ailleurs sur le fait que les offres des services publiques en matière d'adresses ne doivent pas être redondantes au risque de perdre les utilisateurs potentiels.

Concernant cette question, il convient de noter que le répertoire officiel des adresses de bâtiments est encore jeune et n'est pas tout à fait complet. Il n'est donc pas surprenant qu'il soit encore moins connu que le RegBL et la MO et qu'il soit par conséquent moins utilisé.

NB. Les commentaires et propositions qui ont été formulées ont été transcrites sous l'analyse de la question suivante.

2.2 Question "Est-ce que les informations (1 à 11) proposées du Géoregistre adresses de bâtiments répondraient à vos besoins ?"

Cette question avait pour but d'identifier d'éventuelles informations supplémentaires utiles pour le géoregistre Adresses des bâtiments en comparaison du contenu de l'actuel répertoire officiel.



Option	Prozent	Anzahl
Oui	75.86	66
Non	24.14	21

Les différents souhaits et propositions sont classées en deux catégories, celles qui entrent dans le cadre strict des adresses de bâtiments et celles qui sortent de ce cadre (entre parenthèse est indiqué le nombre de souhaits et propositions).

Souhaits et propositions liés aux adresses de bâtiments :

- L'indication du canton est souhaitée (1). Pour répondre à cette demande, il est envisageable d'ajouter dans la liste des propriétés de l'adresse l'identifiant du canton ;
- L'indication du district est souhaitée (1). Ce souhait ne peut pas être facilement réalisable, d'une part la notion de district n'existe plus dans certains cantons et lorsque ceux-ci existent ils ne sont pas identifiables à l'aide d'un identificateur unique, une requête géographique est alors nécessaire pour situer le point adresse dans un éventuel district ;
- Il est souhaité que les informations Adresses soient historisées (1). Les conséquences de cette demande seront étudiées ;
- La pertinence des attributs "Statut" et "Officialité" a été questionnée, leur but n'est pas clair (2). Ils seront ré-évalués ;
- Il est souhaité de pouvoir distinguer une adresse "technique" d'une adresse officielle "publique" (1). La question de l'adresse "technique" sera adressée à la Direction fédérale des mensurations cadastrales pour préciser la caractéristique "désignation officielle".

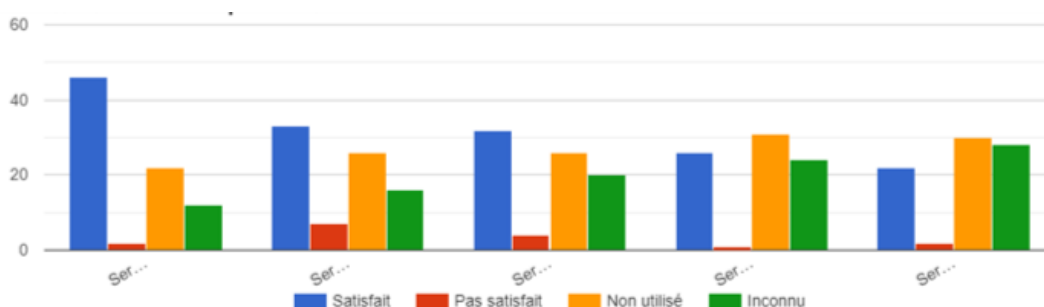
Souhaits et propositions n'entrant pas dans le cadre des adresses de bâtiments :

- Il est clairement souhaité des informations complémentaires liées aux logements (15). Vu que l'identificateur fédéral du bâtiment (EGID) se trouve dans le géoregistre des adresses de bâtiments, il est très facile d'obtenir ces informations liées aux logements en interrogeant le service RegBL ;
- Le nombre de boîtes aux lettres pour une adresse serait souhaitée (1). Cette information est détenue par la Poste. Il n'est pas souhaitable de gérer cette information de manière native dans un géoregistre des adresses de bâtiments. Toutefois, il faut rechercher une mise en relation des informations du géoregistre des adresses de bâtiments avec la base de données des adresses de la Poste. Un contact sera établi avec la Poste pour aborder la question de la mise en relation des bases de données ;

- Il y a également un souhait de lier les assurances de bâtiments aux adresses de bâtiments (5). Cette liaison pourrait se faire soit au niveau du bâtiment via l'EGID ou via l'identificateur fédéral d'adresse de bâtiment EGAID. Dans les deux cas, une reprise de l'un de ces identifiants par le domaine des assurances semble le plus opportun. Là encore, ce souhait concerne une propriété du bâtiment et non pas de son adresse, même si dans certains cantons le numéro d'assurance fait office d'adresse. Il y a ici un besoin d'harmonisation des définitions de bâtiments entre le RegBL et les compagnies d'assurance de bâtiments privées ou étatiques. Il faut relever que la collection des standards eCH-Objektwesen permet des échanges entre RegBL et Assurances de bâtiments; voir le standard eCH0132-Referencement d'objets - Domaine Assurance ;
- Des informations géométriques des pourtours de bâtiments seraient également souhaités (1). Ces informations peuvent être obtenues à l'aide de l'EGID via la MO et prochainement via le jeu de données swissBUILDINGS3D de swisstopo ;
- Une liaison avec la parcelle serait également souhaitée (3). Cette information peut être obtenue par la MO à l'aide de l'EGID.

2.3 Question "Dans un contexte de services numériques pour un Géoregistre Adresses de bâtiments, est-ce que les services existants suivants répondent à vos besoins ?"

Cette question avait pour but de mesurer le degré de satisfaction des services de l'Ordonnance sur la géoinformation (OGéo, RS 510.620) en lien avec le répertoire officiel des adresses de bâtiments, soit le service de consultation, le service de téléchargement, le service de recherche et le service des adresses.



	Ø	Satisfait 1	Pas satisfait 2	Non utilisé 3	Inconnu 4
Service de consultation	Ø: 2 Σ: 82	46 56.1%	2 2.44%	22 26.83%	12 14.63%
Service de téléchargement	Ø: 2.3 Σ: 82	33 40.24%	7 8.54%	26 31.71%	16 19.51%
Service de recherche	Ø: 2.41 Σ: 82	32 39.02%	4 4.88%	26 31.71%	20 24.39%
Service de transformation entre les cadres de référence officiels	Ø: 2.65 Σ: 82	26 31.71%	1 1.22%	31 37.8%	24 29.27%
Services d'adresses (géocodage et géocodage inverse)	Ø: 2.78 Σ: 82	22 26.83%	2 2.44%	30 36.59%	28 34.15%

Dans ce résultat, il est intéressant de constater que plus le service est spécialisé moins il est utilisé ou carrément inconnu. Si le service est connu et utilisé, on peut estimer que la satisfaction est bonne. Un répondant souhaiterait un service de validation ou de contrôle d'une adresse¹. Un service similaire sera proposé par le nouveau service national d'adresses (NAD)² de l'OFS. Ce service donnera la possibilité aux utilisateurs autorisés de rechercher l'adresse d'établissement d'une personne physique ou de faire un contrôle de l'adresse (service de comparaison).

¹ <https://www.housing-stat.ch/fr/query/adrmutations.html>

² <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/registres/service-national-adresses.html>

Un tel service de contrôle d'adresses de bâtiments est souhaité. Il est à relever que ce type de service est maintenant disponible à l'OFS sur le site du RegBL intitulé "de l'adresse à l'EGID".

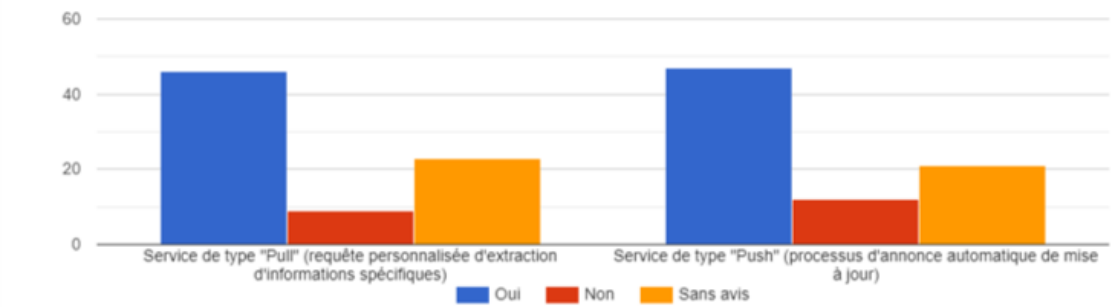
Cela démontre ici que l'on a probablement un déficit de visibilité et d'informations ciblées. En effet bon nombre de services sont présents et accessibles mais sont souvent inconnus des utilisateurs potentiels.

Il est par ailleurs souhaité plusieurs fois que l'extraction puisse se faire pour une zone géographique délimitée, par exemple la commune.

Il est également relevé que le "service de téléchargement" n'est pas une interface machine à machine, car il faut d'abord consulter le fichier « readme.txt » d'un fichier ZIP pour connaître l'URL exacte.

2.4 Question "Seriez-vous par exemple intéressé par de tels nouveaux services ?"

Le but de cette question était de mesurer l'intérêt pour de nouveaux services de type "Push" et de type "Pull".



	Ø	Oui 1	Non 2	Sans avis 3
Service de type "Pull" (requête personnalisée d'extraction d'informations spécifiques)	Ø: 1.71 Σ: 78	46 58.97%	9 11.54%	23 29.49%
Service de type "Push" (processus d'annonce automatique de mise à jour)	Ø: 1.68 Σ: 80	47 58.75%	12 15%	21 26.25%

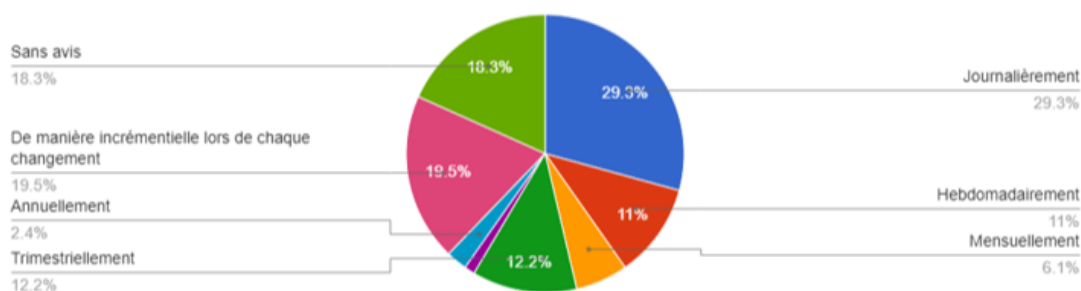
A côté des deux nouveaux services proposés, d'autres propositions ont été formulées (entre parenthèse est indiqué le nombre de souhaits et propositions):

- Un service de type Web Feature Service (WFS) (1);
- Un service par lequel on peut alimenter un champ de recherche dans une interface utilisateur (1); Il est à relever que ceci est disponible via une page web [housing-stat³](https://www.housing-stat.ch/fr/query/adrttoegid.html) ;
- Un service avec des données Off line (1) ;
- Un autre souhait serait de pouvoir via l'adresse recevoir des informations sur les informations BIM si elles existent (1). Ce souhait sort du cadre strict des adresses de bâtiments. Par contre, il est envisageable de lier de tels services via l'identificateur du bâtiment EGID qui se trouve déjà dans le géoregistre adresses de bâtiments et qui devrait aussi se trouver dans la maquette BIM.

2.5 Question "A quelle fréquence souhaiteriez-vous obtenir les nouvelles informations du Géoregistre Adresses de bâtiments ?"

Le but de cette question était de connaître la fréquence à laquelle les participants souhaiteraient obtenir les informations liées à l'adressage des bâtiments.

³ <https://www.housing-stat.ch/fr/query/adrttoegid.html>

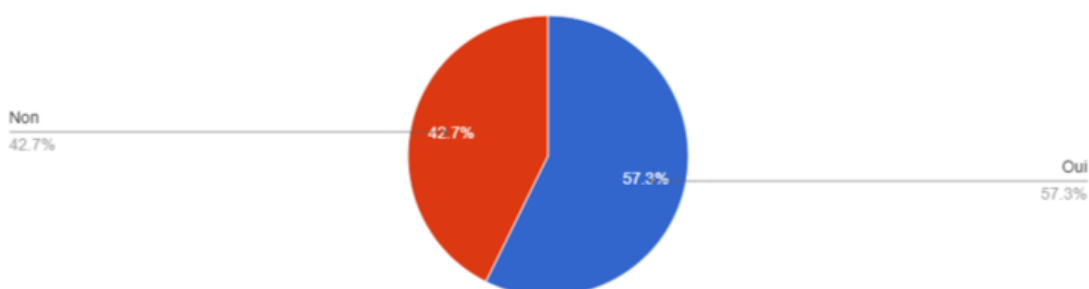


Option	Prozent	Anzahl
Journalièrement	29.27	24
Hebdomadairement	10.98	9
Mensuellement	6.10	5
Trimestriellement	12.20	10
Semestriellement	1.22	1
Annuellement	2.44	2
De manière incrémentielle lors de chaque changement	19.51	16
Sans avis	18.29	15

Les réponses sont bien distribuées, toutefois il ressort assez clairement une tendance pour des données actualisées journalièrement et de manière incrémentielle. Ceci confirme la volonté de pouvoir être informé des changements via des services de type "Push" et "Pull" de la question précédente. Le but ultime serait de pouvoir maintenir une base de données des adresses de bâtiments à jour, et ce de manière totalement automatique sans devoir importer manuellement des données à intervalles réguliers.

2.6 Question "Est-ce que des informations complémentaires sur le bâtiment seraient souhaitées ?"

Cette question avait pour but de fournir une information concernant le souhait de connaître plus d'informations que juste celles liées aux adresses. Une majorité des répondants ne se contente effectivement pas seulement des informations adresses. Ce n'est pas une surprise au vu des commentaires des questions précédentes.



Option	Prozent	Anzahl
Oui	57.32	47
Non	42.68	35

Dans les commentaires et remarques, il ressort souvent que nombre de propriétés souhaitées se trouvent pour la plupart déjà dans le RegBL (nombre de logements, type de chauffage, nombre d'étages, etc.). Il manquait probablement une information dans le questionnaire, car il n'était effectivement pas prévu de proposer dans le géoregistre des adresses de bâtiments ce qui est déjà proposé dans le RegBL, mais bien de mesurer l'intérêt pour les données adresses seules ou d'une manière plus large aux bâtiments. Ce résultat confirme que pour bon nombre de répondants l'information de l'adresse

devrait être complétée pour leurs usages par d'autres données et propriétés sur le bâtiment. Ces informations peuvent être obtenues aujourd'hui avec les données du RegBL.

Dans les propositions formulées, on trouve des demandes intéressantes, par exemple le nombre d'appartements vides (1). Ce souhait sera transmis pour information au gestionnaire du RegBL.

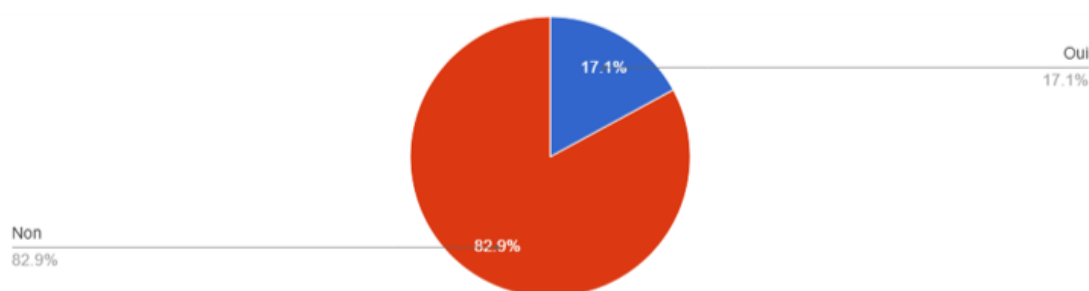
Une autre demande serait de pouvoir connaître le périmètre de la parcelle où se situe le bâtiment (1). Ce souhait peut être réalisé en liant géométriquement le géoregistre des adresses de bâtiments avec le jeu de données de la MO. Il est à relever que l'identificateur de la parcelle (EGRID) se trouve déjà dans le jeu de données du RegBL, donc via l'EGID on peut également créer une relation explicite entre ces jeux de données.

Une autre demande propose de lier les adresses de bâtiments aux plans des zones d'aménagements (1). Dans ce cas également, une relation géométrique est possible. Il n'y a pas lieu d'ajouter un nouvel identifiant dans l'un ou l'autre jeu de données.

Un intervenant souhaiterait voir attribuer des adresses officielles à d'autres objets que les bâtiments du RegBL et de la MO (1); par exemple aux annexes, aux mât d'antenne, aux stations de relais électriques, etc. Cette question se posera lors d'une éventuelle discussion sur l'extension de la notion d'adresse officielle à d'autres objets que les bâtiments. L'adresse est effectivement l'information de géolocalisation par excellence.

2.7 Question "Avez-vous d'autres besoins à formuler ?"

Quelques souhaits et demandes ont été formulés sous cette question.



Option	Prozent	Anzahl
Oui	17.07	14
Non	82.93	68

L'accès simplifié et gratuit sur de tels registres sont rappelés (1). Par ailleurs, les processus de mises à jour devraient être aussi courts que possible ou questionnés (5). Il est mentionné également l'importance de pouvoir lier plusieurs jeux de données, pas uniquement via l'EGID, par exemple avec les jeux de données des assureurs de bâtiments qui n'ont pas forcément la même définition du bâtiment (5). L'adresse et son identifiant EGAID pourrait dans ce cas jouer un rôle important. Un cadastre en 3D (sur et sous-sol) avec une vue de la propriété par étage pourrait être utile (1). De plus, il est mentionné un manque de publicité autour des répertoires officiels des adresses de bâtiments (1); les communes annoncent des mutations, mais celles-ci n'aboutissent que très rarement jusque dans les base de données des services d'itinéraires internationaux (3). Les différentes sociétés qui délivrent des marchandises utilisent ce genre de services de localisation et ne trouvent donc pas les nouvelles adresses annoncées par les communes.

Par ailleurs, il manque aussi un outil de feedback par lequel des erreurs peuvent être communiquées et remontées à la source (1). Pour certains (3), le concept n'est pas encore assez clair ou pas justifié en l'état actuel.

2.8 Question "Avez-vous d'autres remarques ou commentaires ?"

Plusieurs répondants saluent une telle démarche de création d'un tel géoregistre des adresses de bâtiments (2). Il serait également bienvenu qu'un tel géoregistre soit utilisé par les fabricants de systèmes de navigation, les SIG et les portails de recherche ainsi que par la Poste suisse afin d'exclure les conflits et redondances (3). Au besoin, une campagne de publicité et de sensibilisation serait appropriée (1).

3 Conclusions

Le taux de réponses de ce questionnaire et le nombre de remarques et propositions formulées démontrent l'intérêt de la thématique adresses de bâtiments et plus largement la thématique des bâtiments. Par ailleurs, les résultats et les commentaires permettent de dessiner les contours de la notion de géoregistre.

On peut affirmer que le contenu du géoregistres des adresses des bâtiments tel qu'il serait proposé couvre en très grande partie les besoins que devraient couvrir un service officiel sur les adresses de bâtiments. Quelques informations complémentaires seraient utiles; tels que le canton dans lequel se trouve le point adresse, la gestion de l'historisation des objets et de préciser le sens des attributs "Officialité" et "Statut". Par ailleurs, il est utile de préciser que la géométrie permet de lier de nombreux jeux de géodonnées et que l'identifiant du bâtiment (EGID) est également une propriété du géoregistre des adresses de bâtiments via lequel un accès aux informations du bâtiment est assuré. Une meilleure intégration des numéros d'assurances bâtiments est souhaitée, pour ce faire une reprise de l'EGID ou de l'EGAID par le domaine des assurances semble opportun. L'usage du concept du Linked Data peut aussi être privilégié selon les cas.

La qualité globale des données a régulièrement été mentionnée comme élément à améliorer pour l'univers des bâtiments et des adresses de bâtiments. Le projet d'extension du RegBL en cours va grandement améliorer cette qualité.

Du point de vue de l'utilisateur, il y a une demande aux administrations publiques d'épurer leurs offres et services de manière à éviter toute redondance des données et services. Le géoregistre des adresses des bâtiments sera, à ce titre, une particularité dans le monde des géoregistres de par le fait que, aujourd'hui, toutes ses informations sont issues du RegBL, à l'exception des informations géométriques.

Les résultats de ce questionnaire permettent également de définir ce qui est un géoregistre et ce qui ne l'est pas. De par sa nature de (géo)registre, celui-ci doit être complet, de qualité, actuel ; chaque objet doit être identifiable de manière univoque et accessible de manière centralisé ; et finalement, son usage doit être obligatoire pour les autorités. Ces propriétés démontrent la différence avec les jeux de géodonnées de base du droit fédéral qui ont prioritairement une approche sectorielle et thématique plus large. Il arrive dès lors que certaines thématiques particulières, qui font l'objet d'un géoregistre, soient abordées dans plusieurs jeux de géodonnées de base distincts avec une approche et des besoins différents, ce qui est tout à fait justifié et souhaité.

Enfin, pour répondre aux besoins d'une suisse numérique, la clef du succès sera la mise en relation des différents registres avec d'autres jeux de données. Cela pourra se matérialiser soit par le partage d'identifiant commun, soit par des relations géométriques ou par des relations sémantiques (concept du Linked data, l'adresse étant l'information sémantique usuelle la plus utilisée actuellement).

4 Recommandations

Sur la base des résultats ci-dessus et des derniers développements relatifs à la gestion commune des données de base de la Confédération (cf. chapitre 4.1.3 et 4.1.4), le groupe de travail émet les recommandations suivantes.

4.1 Géoregistre de manière générale

Les géoregistres correspondent aux buts de la gestion commune des données de base de la Confédération. Ils sont un élément central pour soutenir la transformation numérique des autorités. Cette der-

nière décharge les citoyens, les entreprises et les administrations, qui doivent aujourd'hui communiquer plusieurs fois leurs mutations (principe du « Once only »). En outre, ils permettent aux autorités d'accomplir leurs tâches plus efficacement et de mieux répondre aux besoins des utilisateurs. À l'avenir, les géoregistres seront mis à la disposition des administrations de tous les niveaux de l'État et à d'autres milieux autorisés, dans le respect de la protection des données.

Les géoregistres sont à développer en respectant les principes suivants:

- La priorité est à la réduction de la charge administrative (pour les entreprises, les particuliers et les administrations) ;
- L'application du principe « Once only » ;
- Les responsabilités sont clairement définies quant à la gestion de chaque géoregistre, à la normalisation des données et des systèmes techniques (bases de données, interfaces, services) ;
- La protection et la gestion des données sont garanties ;
- Les géoregistres devraient être accessibles principalement via des services web ;
- Les requêtes combinées entre plusieurs géoregistres devraient être rendues possibles ; et
- Les modifications de la législation nécessaires sont entreprises.

4.1.1 Processus de mise à jour d'un géoregistre

Les processus de mise à jour doivent être étudiés et repensés sur la base des outils numériques à disposition de telle manière que la donnée saisie ou modifiée à la source puisse être disponible au plus vite dans les géoregistres au niveau national.

4.1.2 Mise en œuvre et financement d'un géoregistre

La mise en œuvre d'un géoregistre fera l'objet d'un projet distinct devant préciser les besoins auxquels il va répondre, les services à mettre à disposition, son processus de mise à jour, sa gestion à long terme, sa gouvernance et son financement.

4.1.3 Répertoire officiel vs. Géoregistre

Il n'est pas encore défini si la terminologie des géoregistres remplacera la terminologie des répertoires officiels. En attendant la terminologie "géoregistre" reste utilisée au lieu de « répertoire officiel ».

Il est toutefois un nouvel élément qui est redevenu d'actualité durant les travaux du groupe de travail, cela concerne la Stratégie pour le développement de la gestion commune des données de base de la Confédération de 2018⁴ décrite au chapitre suivant.

4.1.4 Gestion commune des données de base de la Confédération

Lors de sa séance du 19 décembre 2018, le Conseil fédéral a adopté la stratégie et le plan de mise en œuvre pour le développement de la gestion commune des données de base de la Confédération. Cette stratégie stipule que « Les données de base peuvent être regroupées par catégories, comme les données de base sur les entreprises, les données personnelles de base, les données de base sur les bâtiments ou encore **les géodonnées** ».

Les données de base communes de la Confédération sont un élément central pour soutenir la transformation numérique des autorités. Elles déchargent les administrations, les entreprises et les citoyens, qui ne doivent communiquer leurs mutations qu'une seule fois (principe du « Once only »). En outre, elles permettent aux autorités d'accomplir leurs tâches plus efficacement et de mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a établi le rapport de définition sur les données de base des entreprises en 2020 et devra établir les rapports de définition sur les personnes physiques et les données de base des bâtiments et des logements d'ici fin 2021.

⁴ <https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/documentation/communiqués.msg-id-73489.html>

Nous recommandons que les géoregistres en tant que géodonnées pour la gestion commune des données de base soient traités comme la prochaine priorité par le gouvernement fédéral.

Du fait que les terminologies « géodonnées de base » et « géodonnées de référence » sont déjà ancrées dans la Loi fédérale sur la géoinformation (LGéo, art.3, al.1 let c et let. f, RS 510.62) avec chacune un but et des propriétés bien spécifiques, nous proposons que les données de base communes de la Confédération en matière de géodonnées soient dénommées « Géoregistres ».

4.1.5 Obligation pour les autorités

Les autorités sont appelées à lier progressivement leurs registres aux géoregistres. Des routines de test appropriées pour la comparaison des données doivent être mises en place.

4.2 Géoregistre des adresses de bâtiments

Le géoregistre des adresses des bâtiments (actuellement répertoire officiel des adresses de bâtiments) est constitué à partir des géodonnées de base adresses de bâtiments, les éléments suivants devront être approfondis et précisés.

4.2.1 Contenu du géoregistre adresses de bâtiments

Les besoins d'historisation des informations adresses de bâtiments doivent être approfondis sur la base de besoins à préciser.

La notion d'officialité et de statut doivent être analysés et précisés.

4.2.2 Processus de mise à jour du géoregistre des adresses de bâtiments

Avec la numérisation du processus du permis de construire, l'actualité et la qualité des données bâtiments et adresses de bâtiments devraient rapidement s'améliorer. Les autres processus de mutation des adresses de bâtiments qui ne sont pas liés au dépôt d'un permis de construire doivent être étudiés et au besoin adaptés de telle manière que l'adresse de bâtiment mutée puisse être transférée aussi rapidement que possible dans le géoregistre des adresses de bâtiments via le RegBL en application du principe du « Once only ».

4.2.3 Services liés au géoregistre adresses de bâtiments

Les services suivants doivent être développés et proposés:

- Il est souhaitable de pouvoir bénéficier de services Pull et Push de manière à informer en continu les utilisateurs des changements apportés. Comme prérequis, les attributs nécessaires doivent être présents dans le modèle de données correspondant ;
- La notoriété des services existants doit être renforcée par une communication accrue. En effet, certains services actuels pourraient déjà répondre à des besoins exprimés. La publicité auprès des fournisseurs de solution de navigation (routing) doit être notamment intensifiée ;
- Un service de contrôle des adresses de bâtiments doit être développé. La synergie avec le futur Service des adresses (NAD) de l'OFS doit être étudiée et assurée ;
- Les services liés aux adresses de bâtiments et ceux du RegBL sont complémentaires. Il est souhaitable que l'accès à ces deux services soient fortement liés et interopérables.
- Un service d'annonces (feedback) fiable est souhaité ;
- Les services Linked data des adresses de bâtiments doivent être développés.

4.2.4 Relations entre le géoregistre des adresses de bâtiments et d'autres jeux de données

Numéro d'assurance bâtiment: Un contact avec les compagnies d'assurances de bâtiments doit être organisé pour lier les adresses de bâtiments aux numéros d'assurance bâtiments.

La Poste: Un contact devrait être pris avec la Poste pour clarifier la question de la liaison des bases de données.
